



CC des Deux Buëch (Siren : 240500199)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Veynes
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2000
Date d'effet	14/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel MESCLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des Communes
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05400 VEYNES
Téléphone	04 92 58 02 42
Fax	04 92 58 19 71
Courriel	cc2buech@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 439
Densité moyenne	21,60

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Chabestan (210500286)	159
05	Châteauneuf-d'Oze (210500351)	27
05	Furmeyer (210500609)	147
05	La Roche-des-Arnauds (210501235)	1 442
05	Le Saix (210501581)	100
05	Manteyer (210500757)	432
05	Montmaur (210500872)	534
05	Oze (210500997)	96
05	Rabou (210501128)	85
05	Saint-Auban-d'Oze (210501318)	74
05	Veynes (210501797)	3 343

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Schéma directeur de l'eau potable</i>
- Assainissement non collectif <i>Etude, animation et gestion du service pour le contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Etudes, organisation et gestion de dispositifs de collecte des déchets ménagers et assimilés, en cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets. Aménagements et gestion de la déchetterie et des points relais.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Etudes, organisation et gestion de dispositifs de tri, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, en cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets. Aménagements et gestion du C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique).</i>
- Autres actions environnementales <i>Etude et animation du Contrat Rivière du Buëch et de ses affluents. Etude, gestion et animation de programmes de réseaux de sentiers de randonnée qui relient les communes de la communauté (à l'exclusion des chemins GR).</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Fourrière animale : conduite de la maîtrise d'ouvrage de la construction/modernisation d'une fourrière à Veynes, puis sa gestion dans le cadre d'un partenariat identifié ; celui-ci sera formalisé par une convention de coopération a minima. La gestion du service pourra être confiée à un tiers.</i>

- Action sociale

Etudes en vue de la création d'activités sociales d'intérêt intercommunal ; si la communauté ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte. Possibilité de participer aux actions et/ou services en direction des jeunes, des personnes âgées ou en difficulté (ex : ADMR, portage des repas, centre social...) parallèlement aux autres collectivités. Petite enfance : construction, aménagement et gestion des équipements (crèche, halte garderie multiaccueil, microcrèche, réseau assistantes maternelles sur le territoire communautaire).

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, gestion de nouvelles zones d'activités d'intérêt communautaire, lequel est défini par le fait que la Communauté de Communes est le maître d'ouvrage de l'opération

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Accueil, information, conseil à tout porteur de projet d'activités économiques. Prospection d'entreprises. Réalisation d'opérations d'immobilier d'entreprises, c'est-à-dire de constructions ou réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal ou commercial ; si la communauté de communes ne s'engageait pas, la commune concernée par un tel projet pourra le conduire à son propre compte. Développement des actions liées à l'emploi et l'insertion en partenariat avec toute association ou organisme compétent dans ce domaine, intervenant localement.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Aménagement et gestion de l'Ecomusée du Cheminot veynois. Construction, aménagement, gestion des équipements : crèche, halte garderie multiaccueil, microcrèche, réseau assistantes maternelles sur le territoire communautaire.

- Activités péri-scolaires

Etudes en vue de la création d'activités éducatives d'intérêt communal (si la communauté ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte)

- Activités culturelles ou socioculturelles

Développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal : adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des Pays du Buëch (SMEMPAB). Etudes en vue de la création d'activités culturelles d'intérêt intercommunal. Les manifestations culturelles pourront être soutenues par la communauté de communes dans la mesure où elles intéressent au moins la moitié des communes du territoire de la communauté et concernent la réalisation d'un événement culturel majeur concernant tout le territoire intercommunal, à l'exclusion des manifestations organisées par les comités locaux. Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Science et tourisme, air et lumière, le Chevalet".

- Activités sportives

Etudes en vue de la création d'activités sportives d'intérêt communal (si la communauté de commune ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte). Les manifestations sportives pourront être soutenues par la communauté de communes dans la mesure où elles intéressent au moins la moitié des communes du territoire de la communauté et concernent la réalisation d'un événement sportif majeur concernant tout le territoire intercommunal, à l'exclusion des manifestations organisées par les comités locaux.

Aménagement de l'espace

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Elaboration, approbation de la Charte de développement des procédures contractuelles, adhésion à la structure de gestion du Pays Gapençais.

- Etudes et programmation

Etude, gestion et animation de programmes et procédures d'aménagement dans le cadre du Pays Gapençais.

Développement touristique

- Tourisme

Etudes, gestion et animation de programmes de développement touristique d'intérêt intercommunal.

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Gestion du Centre de Secours et d'Incendie jusqu'au transfert complet au Département.

- NTIC (Internet, câble...)

Etudes, gestion et animation de programmes relatifs aux nouvelles technologies d'information et de communication innovants.

- Autres

A la demande d'une commune adhérente, la communauté de communes pourra conduire une ou des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée et réaliser des prestations de services dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention. La communauté de communes pourra également intervenir comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément au code des marchés publics.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
05	SM Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) (250501210)	SM fermé	43 285
05	Syndicat Mixte de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch (SMEMPAB) (250501236)	SM fermé	17 922

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)